

**Luxembourg, le 20 octobre 2025
(OR. en)**

14071/25

COASI 125	AG 156
ASIE 42	POLMIL 311
CFSP/PESC 1480	POLCOM 299
RELEX 1302	DIGIT 197
ENER 530	AGRI 494
ENV 1027	TRANS 471
CLIMA 440	EDUC 385
DEVGEN 176	MIGR 348
ECOFIN 1355	COAFR 275
COMPET 1018	MOG 123
RECH 445	GLOBAL GATEWAY 33
FIN 1212	

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	20 octobre 2025
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13674/25
Objet:	Mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique – Conclusions du Conseil (20 octobre 2025)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique, approuvées par le Conseil lors de sa 4125^e session qui s'est tenue le 20 octobre 2025.

**Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE
pour la coopération dans la région indo-pacifique**

1. Le Conseil estime que l'UE devrait poursuivre et intensifier encore son orientation stratégique, sa présence, sa visibilité et ses actions dans la région indo-pacifique afin de contribuer à notre stabilité, sécurité, prospérité et développement durable communs, en s'appuyant sur la promotion de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international. L'UE renforcera son rôle d'acteur fiable, en apportant une valeur ajoutée aux relations de longue date avec tous les partenaires de la région. Cela est particulièrement important dans la mesure où l'UE est présente géographiquement dans la région indo-pacifique par l'intermédiaire de ses régions ultrapériphériques et de ses pays et territoires d'outre-mer. Le Conseil souligne qu'il est déterminé à assurer une présence politique étroitement coordonnée de l'UE et de ses États membres dans la région.
2. Le Conseil réaffirme que la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique demeure un cadre solide pour le rôle de l'UE dans une région qui s'étend des côtes orientales de l'Afrique aux îles du Pacifique. Il prend note des actions importantes qui ont été entreprises pour mettre en œuvre la stratégie dans les sept domaines prioritaires clés, tant au niveau de l'UE qu'à celui des États membres, une attention particulière étant accordée à trois principaux domaines d'action: les défis en matière de sécurité et de défense, la transition écologique et numérique ainsi que le commerce et la sécurité économique. Le Conseil rappelle que son engagement à l'égard de la région concerne l'ensemble des partenaires qui souhaitent coopérer avec l'UE. Il existe également d'importantes synergies entre les stratégies et cadres de plusieurs États membres de l'UE et la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique.

3. Le Conseil rappelle que les relations stratégiques que l'UE entretient dans la région indo-pacifique, y compris avec des organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Forum des îles du Pacifique, l'Association des États riverains de l'océan Indien et la Commission de l'océan Indien, visent à défendre le système multilatéral et l'ordre international fondé sur des règles. Le Conseil réaffirme la volonté de l'UE de continuer à coopérer avec les partenaires de la région indo-pacifique en vue de protéger et promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, tout en notant que la participation de la société civile est essentielle à l'édification de sociétés inclusives, sûres et prospères.
4. En outre, l'UE continuera d'œuvrer, avec ses partenaires, à la transition vers des économies vertes et circulaires, à un environnement ouvert et juste pour le commerce et les investissements, à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, et au soutien à la connectivité avec l'UE. La stratégie "Global Gateway" joue un rôle essentiel dans le développement de liens intelligents, propres et sûrs, en mettant l'accent sur des infrastructures résilientes et de qualité élevée, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, les institutions financières et de développement ainsi que les organismes de crédit à l'exportation des États membres de l'UE, et le secteur privé.
5. Le Conseil souligne le fait que l'UE et les partenaires de la région indo-pacifique sont confrontés à des défis de plus en plus complexes en matière de sécurité, et que la sécurité de la région indo-pacifique et celle de l'Europe sont plus étroitement imbriquées que jamais. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine avec le soutien de pays tiers – y compris la RPDC – qui encourage activement les efforts de guerre, a une incidence directe sur la sécurité et la prospérité en Europe et dans la région indo-pacifique. Le Conseil demande instamment à tous les pays de cesser immédiatement toute aide directe ou indirecte à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Les tensions actuelles en mer de Chine méridionale et orientale ainsi que dans le détroit de Taïwan, entre autres, sont également susceptibles d'avoir une incidence profonde sur la sécurité, la stabilité et la prospérité de l'Europe et de la région indo-pacifique. Le Conseil réaffirme qu'il s'oppose à toute tentative unilatérale de modifier le statu quo par la force ou la coercition. Le Conseil se félicite de la coopération établie avec des partenaires de la région indo-pacifique afin de s'attaquer aux risques posés par des navires de la flotte fantôme qui violent des règles maritimes internationales, mettant en péril l'environnement marin dans l'UE et dans la région indo-pacifique et, en parallèle, des infrastructures maritimes critiques. Le Conseil réaffirme qu'il est vivement préoccupé par la situation actuelle en Afghanistan et au Myanmar/en Birmanie. Le Conseil réaffirme son attachement indéfectible à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur une solution à deux États.

6. Le Conseil souligne qu'il importe que l'UE et ses États membres continuent de développer la collaboration dans des domaines clés tels que la sûreté maritime, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, le cyber, la lutte contre le terrorisme et la sûreté spatiale, entre autres, et de renforcer les synergies avec les partenaires clés et les organisations concernées dans la région, dans le plein respect de la charte des Nations unies, y compris au moyen de projets financés par l'UE, tels que CRIMARIO¹, ESIWA+² et GPS³. Le Conseil tient à rappeler les partenariats en matière de sécurité et de défense conclus entre l'UE et le Japon, d'une part, et entre l'UE et la République de Corée, d'autre part, qui permettent de poursuivre la coopération dans des secteurs définis d'un commun accord, et se réjouit à la perspective de conclure d'autres partenariats de ce type, sous réserve de l'approbation du Conseil. Le Conseil tient également à rappeler l'importance que revêt l'adoption d'une approche globale en matière de sécurité, qui repose sur l'expérience des États membres en ce qui concerne le modèle de préparation englobant l'ensemble de la société.

¹ Routes maritimes critiques dans l'océan Indien.

² Renforcer la coopération en matière de sûreté en Asie et avec l'Asie.

³ Global Ports Safety.

7. Le Conseil réaffirme son soutien au droit international, dont celui qui figure dans la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), ainsi qu'au règlement pacifique des différends conformément au droit international, notamment dans le cadre des mécanismes de règlement des différends prévus par la CNUDM. Le Conseil souligne la contribution qu'apporte l'opération ASPIDES au renforcement de la sûreté maritime et à la protection des voies servant à la navigation internationale reliant l'Europe à la région indo-pacifique via la mer Rouge. Le Conseil se félicite de la contribution qu'apportent, y compris dans le cadre de leur coopération avec l'opération ATALANTA, les forces navales de pays partenaires de la région indo-pacifique au maintien de la liberté de navigation, à la lutte contre la piraterie ou d'autres menaces pesant sur la sûreté maritime, comme la criminalité organisée, le trafic de drogues et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Conseil est favorable à un nouveau renforcement de l'appréciation de la situation maritime, en vue de promouvoir une évaluation, une coordination et une interopérabilité partagées. Le Conseil souligne le fait que la résilience des infrastructures maritimes critiques est essentielle à la sécurité et à la prospérité de l'UE et de ses partenaires dans la région indo-pacifique, et que leur protection nécessite un effort concerté et coordonné. Le Conseil se félicite de la manifestation parallèle consacrée aux infrastructures maritimes critiques qui se tiendra en marge du prochain forum ministériel UE-indo-pacifique. L'UE continue d'œuvrer en faveur d'une compréhension commune des menaces et des défis auxquels sont confrontées des infrastructures critiques largement interconnectées, et encourage le partage des pratiques et réponses éprouvées.

8. Le Conseil réaffirme l'attachement de l'UE à l'accord de Paris, à la convention sur la diversité biologique, au programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à l'accélération de la transition écologique dans le monde entier, en particulier avec les partenaires de la région indo-pacifique. L'UE et les pays de la région indo-pacifique ont pour objectif commun d'atteindre une économie sans carbone et résiliente d'ici à 2050. Le Conseil souligne que le changement climatique représente une menace existentielle et pour la sécurité dans la région indo-pacifique. Dans ce contexte, l'UE soutient une atténuation, une adaptation et une résilience au changement climatique inclusives, équitables et tenant compte de la dimension de genre, en particulier pour les zones les plus touchées, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. L'UE reste déterminée à protéger les océans et soutient la stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique. En outre, le Conseil estime que la stratégie "Global Gateway" et les partenariats stratégiques de l'UE dans la région, tels que les alliances vertes, les partenariats verts, les partenariats pour une transition énergétique juste ainsi que l'Alliance verte et bleue pour le Pacifique, font également progresser l'action pour le climat.
9. Compte tenu de l'interdépendance économique croissante entre l'UE et la région indo-pacifique et des menaces qui pèsent sur le système commercial mondial et sur la résilience des chaînes d'approvisionnement, le Conseil souligne combien il est important pour l'UE de renforcer encore ses partenariats commerciaux dans toute la région indo-pacifique. Par ailleurs, l'UE entend coopérer et renforcer les liens commerciaux avec l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, en promouvant un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles. Le Conseil souligne qu'il importe de déployer des efforts en vue de conclure l'accord de partenariat économique global avec l'Indonésie, qui devra être examiné par le Conseil, et de poursuivre les négociations en cours sur des accords commerciaux avec l'Inde, la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie, l'Australie et les Émirats arabes unis, ainsi que de maintenir l'élan nécessaire pour examiner les possibilités de négociation d'accords commerciaux supplémentaires ambitieux et équilibrés, et qui correspondent aux priorités et aux valeurs de l'UE. Le Conseil se félicite de l'étroite coopération en matière de gouvernance numérique mondiale menée avec des partenaires de la région indo-pacifique au sein d'enceintes multilatérales, et en particulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre des partenariats numériques conclus avec des partenaires de la région indo-pacifique. Le Conseil se félicite également de l'accord de Samoa, qui constitue un cadre essentiel pour renforcer les liens politiques et économiques avec les pays ACP.

10. S'appuyant sur trois forums ministériels UE-indo-pacifique fructueux (Paris 2022, Stockholm 2023 et Bruxelles 2024), le Conseil attend avec intérêt le quatrième forum ministériel UE-indo-pacifique, qui sera convoqué par la haute représentante à Bruxelles les 20 et 21 novembre 2025. Ces forums ministériels UE-indo-pacifique constituent une plateforme unique pour interagir stratégiquement avec le public des deux régions. Ils reflètent le vif intérêt commun de l'UE et des partenaires de la région indo-pacifique à favoriser une coopération concrète, y compris de région à région, afin de renforcer la sécurité, la prospérité et la résilience mutuelles et de jeter les fondations d'un partenariat toujours plus ambitieux.
-